

REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE DU RISQUE CARDIO-VASCULAIRE PAR L'INFIRMIÈRE DIABÈTE - HYPERTENSION ARTÉRIELLE

DURÉE :
6H

Document mis à jour en octobre 2023

DPC | E-LEARNING

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

0€
RESTE À CHARGE

INDEMNISATION
282€

PRIX : 374.4€ 100% FINANCÉ

NUMÉRO D'ACTION :
96592325077

FORMATRICE
COLETTE LAURENT
INFIRMIÈRE

PUBLIC CIBLÉ
INFIRMIER.ES

> RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Les maladies cardio-neurovasculaires et leurs complications sont la première cause de décès dans le monde.

En France, elles sont la **deuxième cause de décès** après les cancers, avec plus de 140 000 morts chaque année. La maladie cardiovasculaire est la 1ère cause de décès chez les femmes tout âges confondus. **Les femmes meurent plus que les hommes** de maladies cardiovasculaires.

En 2018, 4,1 millions d'assurés du régime général étaient traités pour une maladie cardio-neurovasculaire, dont plus de 360 000 pour maladie aigüe.

De plus 7.2 millions d'assurés du régime général étaient sous traitement pour risque cardiovasculaire, anti-hypertenseur ou hypocholestérolémiant. Et ils étaient 3.3 millions d'assurés traités pour diabète, autre facteur de risque cardio-neurovasculaire.

Au total, plus de 15 millions de personnes sont prises en charge en France pour maladie cardio-neurovasculaire, risque cardio-vasculaire ou diabète.

Quant aux patients atteints d'hypertension artérielle, leur nombre était estimé en 2018 à 10,2 millions de sujets traités.

La prise en charge de ces patients atteints de diabète ou/et d'hypertension artérielle doit être de **qualité** afin d'assurer une pertinence dans l'organisation et la pratique des soins en fonction des recommandations élaborées par les sociétés savantes et validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette **évaluation des pratiques professionnelles** porte sur le **repérage et l'accompagnement adapté à chaque patient** (enfant ou adulte) dans le cadre de la pratique infirmière.

La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de l'**audit clinique**.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Evaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de l'HAS:

Recommander les Bonnes Pratiques, Note de cadrage : Risque cardiovasculaire global en prévention primaire et secondaire : évaluation et prise en charge en médecine de premier recours. Haute Autorité de Santé - mars 2021.

Guide du parcours de soins Diabète de type 2 de l'adulte, Haute Autorité de Santé (HAS) - mars 2014.

Prise en charge de l'hypertension artérielle de l'adulte. Haute Autorité de Santé (HAS) - Société Française d'Hypertension Artérielle -septembre 2016.

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

Téléchargez vos documents.

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

Premier tour - audit clinique.

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

Actions d'améliorations de vos pratiques.

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, mettez en place un plan d'action. Si vous constatez un écart entre vos pratiques et les recommandations, nous vous accompagnons dans la mise en place d'un plan d'actions pour améliorer vos pratiques.

04

Deuxième tour - audit clinique.

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez vos améliorations.

PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENTE HANDICAP - Aurélie FANINOZ

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.